


# CADRAGE ENVIRONNEMENTAL

PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE SUR LA  
COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GUYARD

DEPARTEMENT DE L'YONNE (89)

Août 2022



CADRAGE ENVIRONNEMENTAL	PROJET D'EXTENSION D'UNE ZONE ARTISANALE SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GUYARD	
Porteur de Projet	<p><b>Agence Franc</b></p> <p>7, rue Bayard 75008 PARIS 01 42 25 26 07</p> 	
CABINET ETUDES ET CONSEIL EN ENVIRONNEMENT en charge de la réalisation du dossier	<b>ADEV Environnement</b>	
	<p><u>Siège social :</u></p> <p>2, rue Jules Ferry 36300 Le Blanc Tél : 02 54 37 19 68 / Fax : 02 54 37 99 27 E-mail : contact@adev-environnement.com</p>	<p><u>Antenne d'Indre-et-Loire :</u></p> <p>7, rue de la gratiole 37270 Larçay Tél. : 02 47 87 22 29 E-mail : tours@adev-environnement.com</p>
	<p><b>AUTEURS DES ETUDES :</b></p> <p><b>Anaëlle THOMAS</b> Fonction : Chargée d'études / Naturaliste ADEV environnement</p>	
	<p><b>RELECTURE &amp; VALIDATION :</b></p> <p><b>Florian PICAUD</b> Fonction : Directeur technique /Naturaliste ADEV Environnement <b>Noémie ROUX</b> Fonction : Cheffe de projet flore, habitats, zones humides / Naturaliste ADEV Environnement</p>	
VERSION	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
V0	Août 2022	Version initiale
V2	29/11/2022	Version 2 – modification suite aux remarques du client
V3	30/11/2022	Version 3 – modification suite aux remarques du client

## SOMMAIRE

<b>Sommaire .....</b>	<b>3</b>
Cartographies .....	4
Photographies .....	4
Figure .....	4
Tableaux .....	4
<b>1. PRÉSENTATION ET LOCALISATION DU SITE .....</b>	<b>6</b>
<b>2. SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES DU SITE .....</b>	<b>11</b>
2.1. Sensibilités écologiques du site au regard des zonages environnementaux .....	11
2.1.1. Les sites Natura 2000 .....	11
2.1.2. Les ZNIEFF.....	14
2.1.3. Autres zonages écologiques .....	24
2.2. Sensibilités écologiques du site au regard des habitats présents .....	24
2.3. Sensibilités écologiques du site au regard de la présence de zones humides .....	26
2.3.1. Méthodologie réglementaire applicable pour la détermination des zones humides .....	26
2.3.2. Prélocalisation des zones humides sur le site d'étude.....	26
2.3.3. Résultats de l'inventaire des zones humides .....	26
2.4. Sensibilités écologiques du site au regard de la faune et de la flore .....	30
2.4.1. La flore.....	30
2.4.2. Les oiseaux .....	30
2.4.3. Les mammifères .....	31
2.4.4. Les reptiles & les amphibiens.....	31
2.4.5. Les insectes .....	31
<b>3. SYNTHÈSE.....</b>	<b>32</b>

## CARTOGRAPHIES

CARTE 1 : LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE .....	7
CARTE 2 : LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE A L'ECHELLE COMMUNALE .....	8
CARTE 3 : LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE A L'ECHELLE LOCALE .....	9
CARTE 4 : LOCALISATION DES AIRES D'ETUDE .....	10
CARTE 5 : LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE .....	13
CARTE 6 : LOCALISATION DES ZNIEFF A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE .....	23
CARTE 7 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS (PROVISOIRE) .....	25
CARTE 8 : LOCALISATION DES MILIEUX POTENTIELLEMENT HUMIDES A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE .....	27
CARTE 9 : LOCALISATION DES ZONES HUMIDES .....	28
CARTE 10 : LOCALISATION DES SONDAGES PEDOLOGIQUES REALISES SUR LA ZONE D'ETUDE .....	29

## PHOTOGRAPHIES

PHOTO 1 : ILLUSTRATIONS DE LA ZONE D'ETUDE .....	6
PHOTO 2 : HIBOU DES MARAIS (ASIO FLAMMEUS) .....	12
PHOTO 3 : ÉCAILLE MARBREE (CALLIMORPHA DOMINULA) .....	15
PHOTO 4 : FLAMBE (IPHICLIDES PODALIRIUS) .....	15
PHOTO 5 : DEMI-DEUIL (MELANARGIA GALATHEA) .....	16
PHOTO 6 : VANNEAU HUPPE (VANELLUS VANELLUS) .....	16
PHOTO 7 : PHRAGMITE DES JONCS (ACROCEPHALUS SCHOENOBAENUS) .....	17
PHOTO 8 : CRIQUET ENSANGLANTE (STETHOPHYMA GROSSUM) .....	17
PHOTO 9 : PETIT GRAVELOT (CHARADRIUS DUBIUS) .....	17
PHOTO 10 : STERNE PIERREGARIN (STERNA HIRUNDO) .....	17
PHOTO 11 : MILAN NOIR (MILVUS MIGRANS) .....	19
PHOTO 12 : LIBELLULE FAUVE (LIBELLULA FULVA) .....	19
PHOTO 13 : CRAPAUD CALAMITE (BUFO CALAMITA) .....	20
PHOTO 14 : GRAND MARS CHANGEANT (APATURA IRIS) .....	20
PHOTO 15 : RAINETTE VERTE (HYLA ARBOREA) .....	21

PHOTO 16 : PIGAMON JAUNE (THALICTRUM FLAVUM) .....	21
PHOTO 17 : CALOPTERYX VIERGE (CALOPTERYX VIRGO) .....	22
PHOTO 18 : PIC NOIR (DRYOCOPUS MARTIUS) .....	22

## FIGURE

FIGURE 1 : MISE EN PLACE DU RESEAU NATURA 2000 .....	11
FIGURE 1 : LES SOLS HYDROMORPHES .....	26
FIGURE 3 : CLASSEMENT DES SOLS EN FONCTION DES CARACTERES HYDROMORPHIQUES .....	26
CARTE 4 : SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX GLOBAUX PROVISOIRES .....	33

## TABLEAUX

TABLEAU 1 : LISTE DES ESPECES VISEE PAR L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE OISEAUX (2009/147/CE) AYANT JUSTIFIEES LA DESIGNATION DU SITE NATURA 2000. ....	12
TABLEAU 2 : LISTE DES ZNIEFF SITUEES A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE .....	14
TABLEAU 3 : LISTE DES HABITATS DETERMINANTS DE LA ZNIEFF N°110020229 .....	14
TABLEAU 4 : LISTE DES ESPECES DETERMINANTES DE LA ZNIEFF N°110020229 .....	15
TABLEAU 5 : LISTE DES HABITATS DETERMINANTS DE LA ZNIEFF 110001264 .....	15
TABLEAU 6 : LISTE DES ESPECES DETERMINANTES DE LA ZNIEFF 110001264 .....	15
TABLEAU 7 : LISTE DES HABITATS DETERMINANTS DE LA ZNIEFF 110620010 .....	16
TABLEAU 8 : LISTE DES ESPECES DETERMINANTES DE LA ZNIEFF 110620010 .....	16
TABLEAU 9 : LISTE DES HABITATS DETERMINANTS DE LA ZNIEFF 260030430 .....	17
TABLEAU 10 : LISTE DES ESPECES DETERMINANTES DE LA ZNIEFF 260030430 .....	17
TABLEAU 11 : LISTE DES HABITATS DETERMINANTS DE LA ZNIEFF 110620003 .....	18
TABLEAU 12 : LISTE DES ESPECES DETERMINANTES DE LA ZNIEFF 110620003 .....	18
TABLEAU 13 : LISTE DES HABITATS DETERMINANTS DE LA ZNIEFF 110620030 .....	19
TABLEAU 14 : LISTE DES ESPECES DETERMINANTES DE LA ZNIEFF 110620030 .....	19
TABLEAU 15 : LISTE DES HABITATS DETERMINANTS DE LA ZNIEFF 260014922 .....	21
TABLEAU 16 : LISTE DES ESPECES DETERMINANTES DE LA ZNIEFF 260014922 .....	21
TABLEAU 17 : LISTE DES HABITATS DETERMINANTS DE LA ZNIEFF 110620073 .....	22
TABLEAU 18 : LISTE DES ESPECES DETERMINANTES DE LA ZNIEFF 110620073 .....	22
TABLEAU 19 : LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES INVENTORIEES .....	30

TABEAU 20: LISTE DES ESPECES D'OISEAUX INVENTORIEES .....	30
TABEAU 21: LISTE DES ESPECES DE MAMMIFERES INVENTORIEES .....	31
TABEAU 22: LISTE DES ESPECES DE REPTILES ET AMPHIBIENS RECENSEES SUR LE SITE SUR LE SITE .....	31
TABEAU 23: LISTE DES INSECTES RECENSES SUR LE SITE .....	31

## 1. PRÉSENTATION ET LOCALISATION DU SITE

Ce cadrage environnemental concerne un projet d'extension de la zone artisanale (ZA) présente au Nord du site. Sur la base des observations faites lors d'une sortie naturaliste réalisée le 02/08/2022 par le bureau d'études ADEV Environnement, ce document a pour objectif d'évaluer les sensibilités écologiques du site d'implantation potentiel.

Les conditions météorologiques lors de cette sortie étaient les suivantes :

- Température : 24°C
- Couverture nuageuse : 0%
- Précipitations : nulle
- Vent : nul

La zone étudiée est située sur la commune Villeneuve-la-Guyard dans le département de l'Yonne en région Bourgogne-Franche-Comté. La zone d'étude se situe entre Sens (25km au sud-est) et Melun (47km au nord-ouest). Sa superficie est d'environ 9 hectares. Les cartographies de localisation sont présentées ci-après.

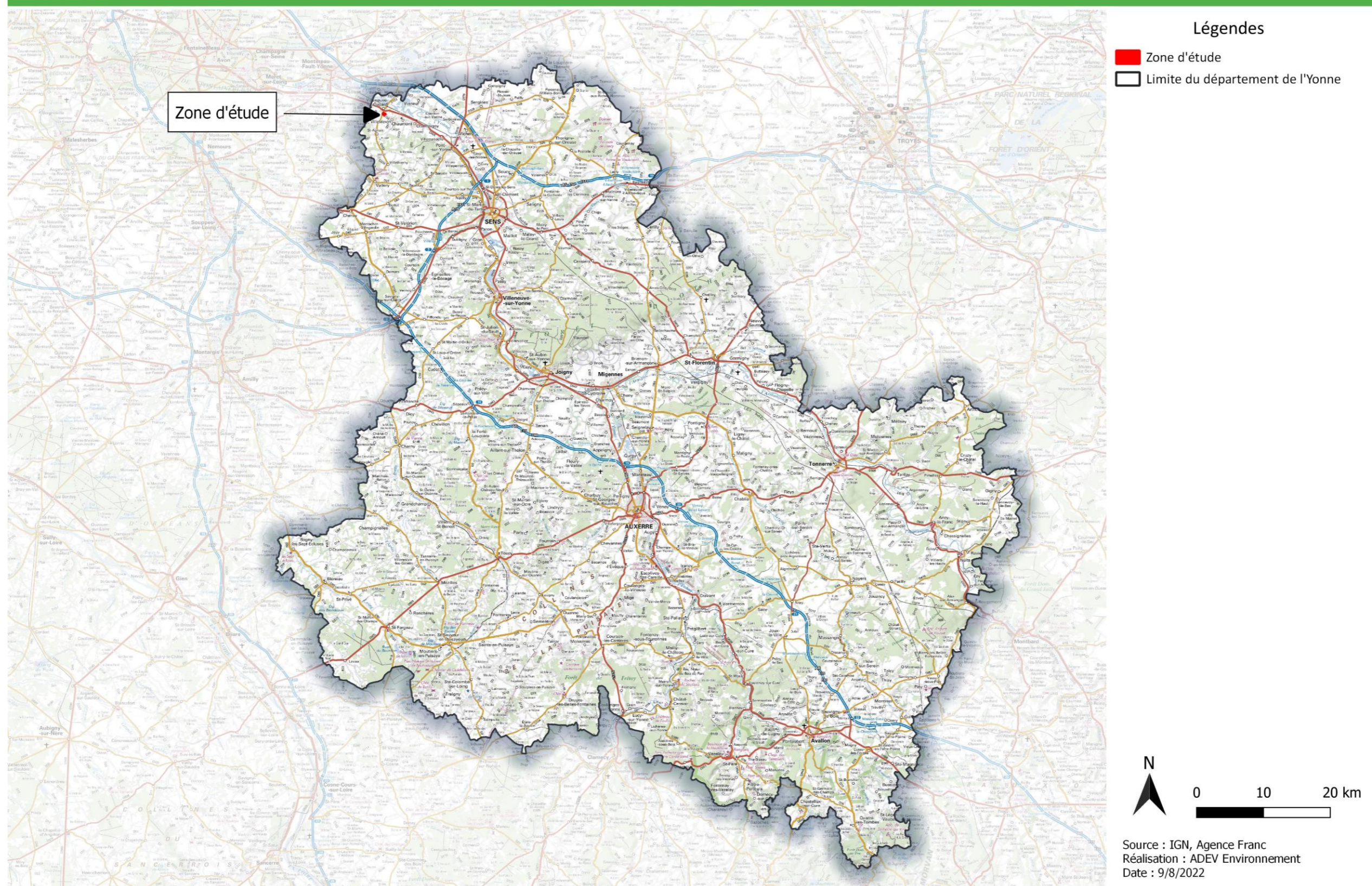


**Photo 1 : Illustrations de la zone d'étude**

*(Source : ADEV Environnement)*

# Projet d'extension d'une ZA sur la commune de Villeneuve-la-Guyard (89)

## Localisation de l'aire d'étude à l'échelle départementale





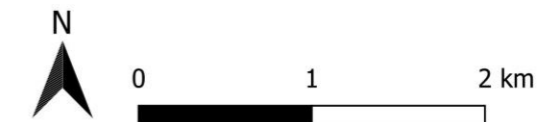
Carte 1 : Localisation de la zone d'étude à l'échelle départementale  
(Source : ADEV Environnement)

# Projet d'extension d'une ZA sur la commune de Villeneuve-la-Guyard (89)

## Localisation du projet à l'échelle communale



- Légendes**
-  Zone d'étude
  -  Limites communales



Source : Google earth, Agence Franc  
Réalisation : ADEV Environnement  
Date : 9/8/2022

**Carte 2 : Localisation de la zone d'étude à l'échelle communale**  
(Source : ADEV Environnement)




# Projet d'extension d'une ZA sur la commune de Villeneuve-la-Guyard (89)

## Localisation de l'aire d'étude



Légende

 Zone d'étude



0 75 150 m

Source : Google Earth, Agence Franc  
Réalisation : ADEV Environnement  
Date : 9/8/2022



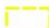
Carte 3 : Localisation de la zone d'étude à l'échelle locale  
(Source : ADEV Environnement)

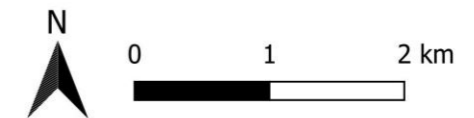
# Projet d'extension d'une ZA sur la commune de Villeneuve-la-Guyard (89)

## Localisation des aires d'études



### Légendes

-  Zone d'étude
-  Aire d'étude rapprochée (500m)
-  Aire d'étude éloignée (5km)



Source : Google Earth, Agence Franc  
Réalisation : ADEV Environnement  
Date : 9/8/2022

**Carte 4 : Localisation des aires d'étude**  
(Source : ADEV Environnement)

## 2. SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES DU SITE

### 2.1. SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES DU SITE AU REGARD DES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

Les informations relatives au patrimoine naturel du secteur d'étude sont issues du site internet de l'INPN et de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

#### 2.1.1. LES SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites riches du point de vue de la biodiversité. Les objectifs sont de préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen tout en permettant aux activités économiques locales de perdurer. Tous les pays européens ont désigné un certain nombre de sites destinés à faire partie de ce réseau qui doit donc former un ensemble cohérent à l'échelle de l'Europe.

Les sites du réseau Natura 2000 sont de deux types :

- **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** issues de la directive européenne « Habitats, Faune, Flore » de 1992, destinées à protéger toutes les espèces à l'exception des oiseaux. Avant de devenir des ZSC, les sites sont d'abord proposés et inclus dans une liste de sites potentiels : les Sites d'Intérêts Communautaires (SIC). Cette Directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.
- **Les Zones de Protection Spéciale (ZPS)** issues de la directive européenne « Oiseaux » de 1979. Ces ZPS découlent bien souvent des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), une liste de sites provenant d'un inventaire effectué dans les années 80 sous l'égide de l'ONG Birdlife International. La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZPS).

Ces deux directives ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001.



Figure 1 : Mise en place du réseau Natura 2000

(Source : DREAL Basse Normandie)

Pour permettre la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels au sein du réseau Natura 2000, la France a opté pour une politique contractuelle (signature de contrats Natura 2000). L'adhésion des partenaires locaux et particulièrement des propriétaires et gestionnaires constitue en effet le meilleur gage de réussite à long terme du réseau.

**Un site Natura 2000 est présent à moins de 5 km de la zone d'étude. Il s'agit de la ZPS FR1112002 « Bassée et plaines adjacentes »**

### ZPS FR1112002 – BASSEE ET PLAINES ADJACENTES

La zone d'étude se situe à 2,5 km de ce site Natura 2000.

#### Généralités :

La zone a une superficie de 27 643 ha.

La ZPS est parcouru par un réseau hydrographique important qui influence l'alimentation en eau et les conditions d'inondation des milieux naturels :

- La Seine et les canaux
- Les affluents de la Seine
- Les plans d'eau
- Les noues et vidées

Ces différents petits cours d'eau, plus ou moins temporaires, jouent un rôle important, notamment dans l'évacuation des crues lors des plus hautes eaux, mais également dans l'alimentation en eau favorable à la conservation de certains milieux naturels remarquables (forêts alluviales...). Ils présentent, en outre, d'importantes capacités d'accueil pour la faune piscicole qui y trouve notamment des sites favorables pour la reproduction.

Vulnérabilité : La richesse ornithologique de la Bassée est menacée par divers paramètres :

- diminution des surfaces inondables par régularisation du débit de la Seine;
- régression des prairies naturelles;
- utilisation ludique des plans d'eau;
- l'augmentation des surfaces irriguées;
- pression de l'urbanisation et des infrastructures notamment à l'ouest du site.

#### Qualité et importance :

La Bassée est une vaste plaine alluviale de la Seine bordée par un coteau marqué au nord et par un plateau agricole au sud. Elle abrite une importante diversité de milieux qui conditionnent la présence d'une avifaune très riche. Parmi les milieux les plus remarquables figure, la forêt alluviale, la seule de cette importance en Ile-de-France et un ensemble relictuel de prairies humides. On y trouve également un réseau de noues et de milieux palustres d'un grand intérêt écologique. Des espèces telle que la Pie-grièche grise, menacée au plan national, y trouvent leur dernier bastion régional. Les plans d'eau liés à l'exploitation des granulats alluvionnaires possèdent un intérêt ornithologique très important, notamment ceux qui ont bénéficié d'une remise en état à vocation écologique. Les boisements tels que ceux de la forêt de Sourduin permettent à des espèces telles que Pics mars et noirs, ainsi que l'Autour des Palombes de se reproduire. Enfin, les zones agricoles adjacentes à la vallée abritent la reproduction des trois espèces de busard ouest-européennes, de l'Édicnème criard et jusqu'au début des années 1990 de l'Outarde canepetière

#### Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Les principales menaces sont :

- Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)
- Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage
- Urbanisation continue et discontinue
- Zones industrielles ou commerciales
- Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)
- Voie ferrée, TGV
- Lignes électriques et téléphoniques
- Canalisations (gaz, pétrole)
- Habitations dispersées

- Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage
- Pêche de loisirs
- Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)
- Canalisation et dérivation des eaux
- Irrigation
- Sylviculture et opérations forestières
- Routes, autoroutes
- Voies de navigation
- Chasse
- Sports nautiques

Les espèces ayant justifié la désignation du site sont listées ci-dessous :

**Tableau 1 : Liste des espèces visée par l'article 4 de la Directive Oiseaux (2009/147/CE) ayant justifiées la désignation du site Natura 2000.**

Code	Nom vernaculaire	Nom scientifique
A193	Sterna pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
A195	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
A229	Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A238	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
A004	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
A017	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
A021	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>
A022	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
A023	Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>
A028	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
A036	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>
A052	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
A058	Nette rousse	<i>Netta rufina</i>
A059	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
A061	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>
A067	Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginos</i>
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>

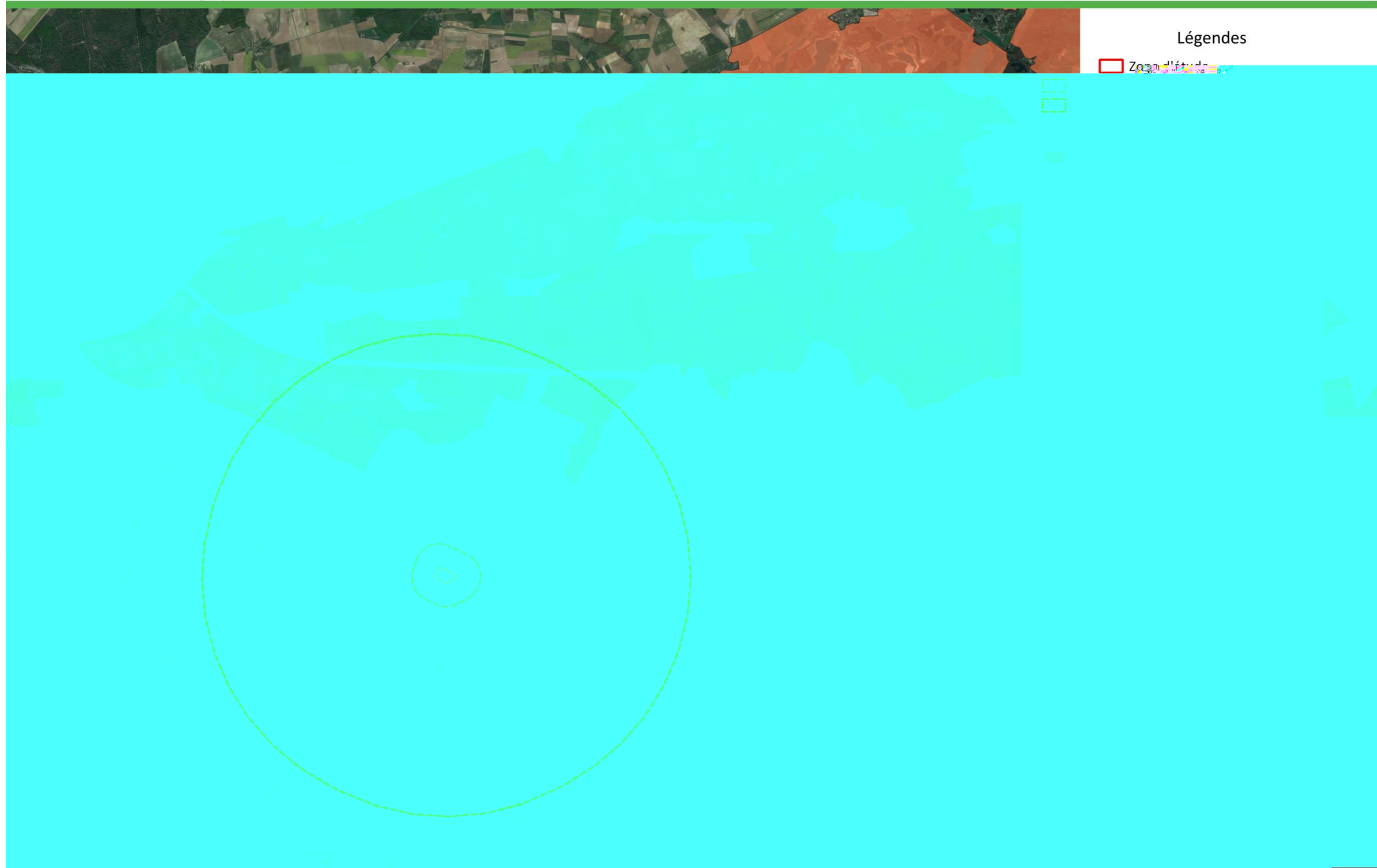
Code	Nom vernaculaire	Nom scientifique
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
A094	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>
A118	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>
A122	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>
A125	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>
A131	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>
A133	Oedicnemus criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>
A136	Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>
A153	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>
A179	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>



**Photo 2 : Hibou des marais (Asio flammeus)**  
(Source : ADEV Environnement)

# Projet d'extension d'une ZA sur la commune de Villeneuve-la-Guyard (89)

## NATURA 2000



**Carte 5 : Localisation du site Natura 2000 à proximité de la zone d'étude**  
(Source : ADEV Environnement)

### 2.1.2. LES ZNIEFF

Démarré en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Deux types de ZNIEFF peuvent être distingués :

- ✓ les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- ✓ les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

L'existence d'une ZNIEFF ne signifie pas qu'une zone soit protégée réglementairement. Cependant, il appartient à la commune de veiller à ce que les documents d'aménagement assurent sa pérennité, comme le stipulent l'article 1 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et l'article 35 de la loi du 7 janvier 1983 sur les règles d'aménagement. De fait, ces inventaires permettent d'identifier les espaces qui méritent une attention particulière quant à leur conservation. Leur protection et leur gestion sont mises en œuvre par l'application de mesures réglementaires ou par des protections contractuelles dans le respect des Directives européennes et des Conventions internationales.

Une modernisation nationale (mise à jour et harmonisation de la méthode de réalisation de cet inventaire) a été lancée en 1996 afin d'améliorer l'état des connaissances, d'homogénéiser les critères d'identification des ZNIEFF et de faciliter la diffusion de leur contenu. Une nouvelle méthodologie scientifique rigoureuse a été définie au niveau national par le Muséum National d'Histoire Naturelle et déclinée en région. Des listes d'espèces (animales et végétales) et d'habitats déterminants ont été dressées, leur présence étant désormais nécessaire pour le classement d'un territoire en ZNIEFF.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...).

La zone d'étude est située à proximité de 6 ZNIEFF de type 1 et de 2 ZNIEFF de type 2.

**Tableau 2 : Liste des ZNIEFF situées à proximité de la zone d'étude**

N° d'identification national	Nom	Type de ZNIEFF	Distance du site du projet
110020229	Plan d'eau des preaux à Marolles	1	4,5 km
110001264	Plan d'eau du chemin de Montereau	1	0,7 km
260030430	Gravières de Villeneuve-la-Guyard	1	1,2 km
110620010	Les grands prés	1	3,5 km
110620003	Plan d'eau de l'Orme	1	3,3 km
110620030	Réserve ornithologique du Carreau-Franc	1	4,9 km
260014922	Vallée de l'Yonne entre Villeneuve-la-Guyard et Serbonnes	2	1,2 km
110620073	Basse vallée de l'Yonne	2	2,5 km

### ZNIEFF 110020229 – PLAN D'EAU DES PREAUX A MAROLLES

Le plan d'eau des Préaux (50 ha) se situe dans la basse vallée de l'Yonne (rive droite) sur la commune de Marolles-sur-Seine (77) juste en amont de la confluence avec la Seine. Il est issu de l'extraction des granulats alluvionnaires. Il se trouve au cœur d'un réseau d'espaces naturels protégés, la zone Natura 2000 de la Bassée. Cette vaste propriété appartient depuis 2006 au Conservatoire des Espaces Naturels Pro Natura Ile-de-France. Le site fait aussi partie de la ZNIEFF de type II "Vallée de la seine entre Montereau et Melz-sur-seine (Bassée)".

Le plan d'eau est régulièrement fréquenté par les oiseaux d'eau en période de reproduction, mais également durant l'hiver. Une centaine d'espèces sont dénombrées sur le site depuis 2009, date d'instauration de suivis réguliers des oiseaux d'eau par l'ANVL (Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau). Parmi les oiseaux nicheurs, le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*) est un canard qui affectionne la grande surface du plan d'eau et la végétation herbacée au niveau des berges pour y construire son nid. La Nette rousse (*Netta rufina*), vulnérable au niveau national et un nicheur très rare en Ile de-France se reproduit également aux Préaux. La dynamique de cette espèce aux mœurs discrètes semble être en expansion sur le territoire de la Bassée.

L'hiver venu, le site accueille des espèces comme la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), ou encore le Canard chipeau (*Anas strepera*). La présence de zones boisées à proximité du plan d'eau offre un habitat pour de nombreux Mammifères, dont 7 espèces de Chiroptères rares dans la région. On peut citer le Myotis de Daubenton (*Myotis daubentonii*) qui vit dans les boisements à proximité des zones humides et la Martre des pins (*Martes martes*) qui a été observée en 2014.

Parmi les insectes, le Flambé (*Iphiclides podalirius*), papillon protégé régional, se rencontre dans les bois clairs et les haies du site, tandis que le Demi deuil (*Melanargia galathea*) se rencontre dans les prairies, clairières, talus, bords des routes. L'Ecaille rouge (*Callimorpha dominula*) fréquente quant à elle les zones boisées à proximité des zones humides.

Une seule espèce d'Orthoptère est classée déterminante ZNIEFF, il s'agit de *Ruspolia nitidula*, le Conocéphale gracieux, protégé régional. Ce criquet relativement commun fréquente les prairies humides à sèches.

Deux espèces d'Amphibiens ont été observées sur le site : la Grenouille rieuse et la Grenouille verte, toutes deux protégées nationales comme tous les amphibiens.

Pour la flore, une seule espèce ZNIEFF a été observée. Il s'agit de la Gesse printanière *Lathyrus vernus*, plante rare des sols calcaires. D'autres plantes classées assez communes dans la région se rencontrent comme la Blackstonie perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) qui s'observe dans les lieux humides.

**Tableau 3: Liste des habitats déterminants de la ZNIEFF n°110020229**

(Source : INPN)

Code CORINE Biotope	Dénomination
<b>53.1</b>	Roselières
<b>44.44</b>	Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves

Parmi les espèces inventoriées sur la zone, plusieurs déterminantes pour le classement en ZNIEFF :

**Tableau 4: Liste des espèces déterminantes de la ZNIEFF n°110020229**  
(Source : INPN)

Code espèce	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut biologique
<b>Lépidoptères</b>			
249052	<i>Callimorpha dominula</i>	Ecaille marbrée	Reproduction indéterminée
54475	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	Reproduction indéterminée
53700	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	Reproduction indéterminée
<b>Mammifères</b>			
60658	<i>Martes martes</i>	Marte des pins	Reproduction indéterminée
<b>Oiseaux</b>			
1998	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	Reproduction certaine ou probable
1984	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	Reproduction indéterminée
<b>Orthoptères</b>			
65882	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	Reproduction indéterminée
<b>Phanérogames</b>			
105280	<i>Lathyrus vernus</i>	Gesse printanière	Reproduction certaine ou probable
<b>Poissons</b>			
66832	<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille d'Europe	Reproduction indéterminée
67506	<i>Cobitis taenia</i>	Loche de rivière	Reproduction indéterminée
69182	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Reproduction indéterminée
67606	<i>Esox lucius</i>	Brochet	Reproduction indéterminée
848811	<i>Rhodeus sericeus</i>	Bouvière	Reproduction indéterminée



**Photo 3 : Écaille marbrée (*Callimorpha dominula*)**  
(Source : ADEV Environnement)



**Photo 4 : Flambé (*Iphiclides podalirius*)**  
(Source : ADEV Environnement)

## ZNIEFF 110001264– PLANS D'EAU DU CHEMIN DE MONTEREAU

Ce site a une superficie de 97,16 hectares.

Issus de l'exploitation de granulats, les plans d'eau du chemin de Montereau présentent un intérêt pour l'avifaune. Au sein de la partie nord qui a été la plus récemment exploitée, on y relève de jeunes plans d'eau et la présence de milieux pionniers, de substrats dénudés et caillouteux, attirant l'œdicnème criard qui se reproduit probablement sur le site. Ce nicheur rare en Ile-de-France relève de l'annexe I de la Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) et justifie la désignation de ce périmètre au sein du site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes ». Autres espèces nicheuses d'intérêt, le Vanneau huppé s'est reproduit dans le même secteur ainsi que le Petit gravelot.

La présence de vasières, la quiétude du site, la disponibilité de la ressource alimentaire, en font une halte de choix pour les limicoles. Parmi les espèces dénombrées sur la ZNIEFF, on retrouve les cortèges de chevaliers (Chevalier gambette, Chevalier arlequin, Chevalier guignette, Chevalier cul blanc, Chevalier combattant, Chevalier sylvain), ainsi que la fréquentation ponctuelle du Courlis cendré.

Les Anatidés trouvent également un intérêt sur les plans d'eau en période de halte, de gagnage ou d'hivernage (Nette rousse, Sarcelle d'hiver, Garrot à œil d'or, Fuligules milouin, Fuligules morillon, etc.). Le Canard chipeau y atteint le seuil d'espèce déterminante ZNIEFF en hiver.

Des inventaires botaniques et entomologiques permettraient de compléter les connaissances naturalistes sur cette zone.

Les habitats qui ont déterminé le classement de cette ZNIEFF sont présentés ci-dessous.

**Tableau 5: Liste des habitats déterminants de la ZNIEFF 110001264**  
(Source : INPN)

Code CORINE Biotope	Dénomination
53	Végétation de ceinture des bords des eaux

Parmi les espèces inventoriées sur la zone, plusieurs déterminantes pour le classement en ZNIEFF :

**Tableau 6: Liste des espèces déterminantes de la ZNIEFF 110001264**  
(Source : INPN)

Code espèce	Nom vernaculaire	Nom vernaculaire	Statut biologique
<b>Lépidoptères</b>			
53700	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	Reproduction indéterminée
<b>Oiseaux</b>			
1956	<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	Hivernage, séjour hors de période de reproduction
3120	<i>Burhinus oedicnemus</i>	œdicnème criard	Reproduction certaine ou probable
3187	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Reproduction certaine ou probable



**Photo 5 : Demi-deuil (*Melanargia galathea*)**  
(Source : ADEV Environnement)



**Photo 6 : Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)**  
(Source : LE PAPE Hugo)

## ZNIEFF 110620010 – LES GRANDS PRES

Ce site a une superficie de 18,88 hectares.

Cette zone humide se présente sous la forme de lanières envahies de roseaux et de saules intercalées par des cultures et jachères. Cette zone présente un fort potentiel certainement largement mis à mal par l'agriculture voisine. Le site mérite d'être des prospections complémentaires.

Les habitats qui ont déterminé le classement de cette ZNIEFF sont présentés ci-dessous.

**Tableau 7: Liste des habitats déterminants de la ZNIEFF 110620010**

(Source : INPN)

Code CORINE Biotope	Dénomination
37.2	Prairies humides eutrophes

Parmi les espèces inventoriées sur la zone, plusieurs sont déterminantes pour le classement en ZNIEFF :

**Tableau 8: Liste des espèces déterminantes de la ZNIEFF 110620010**

(Source : INPN)

Code espèce	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut biologique
<b>Oiseaux</b>			
4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	Reproduction indéterminée
<b>Orthoptères</b>			
65878	<i>Conocephalus dorsalis</i>	Conocéphale des roseaux	Reproduction indéterminée
65722	<i>Metrioptera roeselii</i>	Decticelle bariolée	Reproduction indéterminée
65882	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	Reproduction indéterminée
65487	<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	Reproduction indéterminée
<b>Phanérogrames</b>			
124707	<i>Spirodela polyrhiza</i>	Spirodèle à plusieurs racines	Reproduction certaine ou probable





Photo 7 : Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*)

(Source : PICAUD Florian)



Photo 8 : Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*)

(Source : PETIT Nicolas)

## ZNIEFF 260030430 – GRAVIERES DE VILLENEUVE-LA-GUYARD

Ce site a une superficie de 945,36 hectares.

Dans une portion de la vallée alluviale de l'Yonne, la zone englobe un paysage très diversifié où alternent d'anciennes gravières en eau associées à des friches, des prairies humides, des peupleraies, des champs cultivés et, le long de l'Yonne, des forêts alluviales et d'anciens bras morts.

Ce site est d'intérêt régional pour son avifaune et sa flore des zones humides.

Parmi les oiseaux nicheurs déterminants pour l'inventaire ZNIEFF, ont été notés :

- la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), oiseau d'eau d'intérêt européen, nicheur rare en Bourgogne, sensible au dérangement sur ses sites de reproduction (bancs de gravières) et aux modifications du régime fluvial,
- le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), oiseau limicole, nicheur peu commun en Bourgogne,
- le Petit gravelot (*Charadrius dubius*), oiseau limicole.

Les ourlets herbacés de bordures des eaux, habitat d'intérêt européen, abritent également deux espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF :

- la Cuscute d'europe (*Cuscuta europaea*), plante des mégaphorbiaies, rare en Bourgogne,
- le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), plante des mégaphorbiaies.

Un élevage extensif respectueux des derniers milieux prairiaux de la vallée de l'Yonne, des cours d'eau, des mares et des zones humides est important.

Ce patrimoine dépend aussi d'une gestion douce des plans d'eau, respectueuse des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation.

Les friches et autres milieux ouverts sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts, aussi une restauration (débroussaillage) et un entretien (fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

Les habitats qui ont déterminé le classement de cette ZNIEFF sont présentés ci-dessous.

Tableau 9: Liste des habitats déterminants de la ZNIEFF 260030430

(Source : INPN)

Code CORINE Biotope	Dénomination
37.7	Lisières humides à grandes herbes

Parmi les espèces inventoriées sur la zone, plusieurs sont déterminantes pour le classement en ZNIEFF :

Tableau 10: Liste des espèces déterminantes de la ZNIEFF 260030430

(Source : INPN)

Code espèce	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut biologique
<b>Oiseaux</b>			
3136	<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	Reproduction certaine ou probable
3343	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Reproduction certaine ou probable
3187	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Reproduction certaine ou probable
<b>Phanérogames</b>			
93623	<i>Cuscuta europaea</i>	Grande cuscute	Reproduction certaine ou probable
126124	<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	Reproduction certaine ou probable



Photo 9 : Petit gravelot (*Charadrius dubius*)

(Source : RIVIERE Thibault)



Photo 10 : Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)

(Source : PICAUD Florian)

## ZNIEFF 110620003 – PLAN D'EAU DE L'ORME

Ce site a une superficie de 88,77 hectares.

Ce site est composé d'anciennes carrières non réaménagées servant aujourd'hui de zone de pêche, chasse et de dépôts sauvage de matériaux. On y rencontre une grande diversité d'habitats naturels qui restent bien préservés.

Les habitats des zones humides sont liés à d'anciennes carrières alluvionnaires. Les différentes pièces d'eau accueillent en outre des herbiers aquatiques à Potamots (*Potamogeton spp.*) et à Myriophylles à épis (*Myriophyllum spicatum*), des roselières, une ripisylve, des îlots.

Les hautes terrasses présentent aujourd'hui des prairies mésophiles non amendées (Code CORINE 38.2). Cet habitat est déterminant de ZNIEFF en région Ile-de-France (d'après CSRPN et DIREN IDF, 2002).

Enfin, des boisements et des haies émaillent le paysage et jouent un rôle important dans la fonctionnalité écologique de ce dernier. Aux abords du site, les formations végétales sont beaucoup plus uniformes et les cultures intensives prédominent dans le paysage.

Trois espèces très rares en Ile-de-France ont été recensées sur le site au Lieu-dit « Les refuges » :

- la Menthe pouillot *Mentha pulegium* L. déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France,
- la Véronique faux-mouron d'eau *Veronica anagalloides* Guss.
- le Scirpe maritime *Bolboschoenus maritimus* (L.) Palla

Deux autres, le Potamot nouveau (*Potamogeton nodosus* Poir.) et la Cynoglosse officinale (*Cynoglossum officinale* L.) sont considérées comme rare au niveau régional. La première forme des herbiers étendus au moins sur les deux plans d'eau les plus au nord du lieu-dit de « l'Orme ». Pour la seconde, quelques pieds épars ont été recensés sur le lieu-dit « Les refuges ».

La diversité avifaunistique de cette zone est remarquable avec plusieurs espèces déterminantes de ZNIEFF.

Parmi les espèces référencées à l'annexe 1 de la directive Oiseaux, mentionnons la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) espèce qui profite des patchs arbustifs pour s'y reproduire ; la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), dont plusieurs couples nicheurs sont observés ; la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), dont un couple s'est reproduit sur le secteur d'étude ; le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*), dont plusieurs couples se reproduisent sur les plans d'eau du site.

Par ailleurs, la qualité des zones de roselières est importante et pourrait être favorable à la nidification d'espèces rares et menacées comme le Butor blongios (*Ixobrychus minutus*) et le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*).

L'entomofaune est également riche puisque sont observées l'Azuré des coronilles (*Plebeius argyrognomon*) et la Grande tortue (*Nymphalis polychloros*), protégées en Ile-de-France, ainsi que la Petite violette (*Boloria dia*).

Le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), qui est un orthoptère menacé au niveau régional, exploite les quelques zones de marais du secteur.

Doté d'une richesse remarquable, ce secteur doit faire l'objet d'une attention particulière et mériterait des mesures de gestion et de conservation adéquates.

Les habitats qui ont déterminé le classement de cette ZNIEFF sont présentés ci-dessous.

Tableau 11: Liste des habitats déterminants de la ZNIEFF 110620003

(Source : INPN)

Code CORINE Biotope	Dénomination
38.2	Prairies de fauche de basse altitude
53.11	Phragmitaies

Parmi les espèces inventoriées sur la zone, plusieurs sont déterminantes pour le classement en ZNIEFF :

Tableau 12: Liste des espèces déterminantes de la ZNIEFF 110620003

(Source : INPN)

Code espèce	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut biologique
<b>Lépidoptères</b>			
53783	<i>Apatura ilia</i>	Petit mars changeant	Reproduction indéterminée
219818	<i>Boloria dia</i>	Petite violette	Reproduction indéterminée
53727	<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande tortue	Reproduction indéterminée
219778	<i>Plebeius argyrognomon</i>	Azuré des Coronilles	Reproduction indéterminée
<b>Mammifères</b>			
200118	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Reproduction indéterminée
60468	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Reproduction indéterminée
<b>Odonates</b>			
65115	<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	Reproduction indéterminée
65265	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	Reproduction indéterminée
65290	<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	Reproduction indéterminée
<b>Oiseaux</b>			
2616	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	Reproduction certaine ou probable
3571	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur	Reproduction certaine ou probable
1998	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	Reproduction certaine ou probable
3120	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Œdicéphale criard	Reproduction certaine ou probable
3807	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Reproduction certaine ou probable
2840	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Reproduction certaine ou probable
<b>Orthoptères</b>			
66159	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	Reproduction indéterminée
65882	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	Reproduction indéterminée
65487	<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	Reproduction indéterminée
<b>Phanérogames</b>			
108138	<i>Mentha pulegium</i>	Menthe pouillot	Reproduction certaine ou probable
139531	<i>Pyrola rotundifolia subsp. rotundifolia</i>	Pirole à feuilles rondes	Reproduction certaine ou probable



Photo 11 : Milan noir (*Milvus migrans*)

(Source : ADEV Environnement)



Photo 12 : Libellule fauve (*Libellula fulva*)

(Source : CHESNEL Thomas)

## ZNIEFF 110620030 – RESERVE ORNITHOLOGIQUE DU CARREAU-FRANC

Ce site a une superficie de 23,64 hectares.

La réserve ornithologique du Carreau Franc est située à Marolles-sur-Seine dans le département de Seine-et-Marne (77). Ce plan d'eau d'environ 23 ha a été créé artificiellement dans les années 90 suite à l'ouverture d'une zone d'emprunt de matériaux pour la réalisation de l'autoroute A5 Paris-Troyes, située à proximité immédiate du site. Sur proposition de la Direction Régionale de l'Environnement et à partir des plans réalisés par l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL), la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR) a accepté de remettre en état cette exploitation pour créer une vaste zone favorable aux oiseaux d'eau.

Cet espace naturel sensible, propriété aujourd'hui du département, est bien connu par les naturalistes pour sa grande richesse écologique. Le site comporte un observatoire ornithologique en bord de route et en libre accès. L'observatoire intérieur est quant à lui accessible lors des sorties ornithologiques mensuelles organisées par l'ANVL.

La richesse écologique du site est maintenant bien connue car un suivi régulier de la faune et de la flore est mis en place tous les ans depuis 2003 par l'ANVL dans le cadre du programme ROSELIÈRE (Réseau d'Observation des Sablières en Eau Libre à Intérêt Ecologique et Réaménagement Environnemental). La présence d'une mosaïque de milieux composée de boisements, de zones buissonneuses, de pelouses et de friches calcaires, de mégaphorbiaies et de phragmitaies favorise l'installation et le maintien de la diversité spécifique de nombreux groupes taxonomiques. La qualité de ces milieux concourt à rendre le milieu attractif afin qu'il joue pleinement son rôle fonctionnel à l'échelle de la Bassée.

L'intérêt du site est principalement ornithologique avec l'observation de plusieurs espèces nicheuses inféodées aux zones humides, de nombreux limicoles observés en passage migratoire et quelques anatidés en hivernage. Depuis le début des suivis, on compte plus de 200 espèces d'oiseaux recensées dont une dizaine déterminante de ZNIEFF. On peut citer le Fuligule milouin, classé nicheur très rare dans la région et reproducteur en 2014, le Canard souchet nicheur très rare et en danger critique d'extinction dans la région, le Fuligule morillon, la Sterne pierregarin classée nicheur assez rare dans la région, le Canard chipeau et l'Œdicnème criard. Ce dernier se reproduit dans la partie nord du site, désormais intégrée à la ZNIEFF pour son intérêt patrimonial. Le Bihoreau gris, qui exploite les saulaies denses en bord de plan d'eau est un nicheur très rare en Ile-de-France.

En outre, le site abrite une colonie d'une centaine de Grand Cormoran parmi les plus importantes du sud seine-et-marnais.

Côté flore, on dénombre 291 espèces végétales parmi lesquelles le Scirpe épingle (*Eleocharis acicularis*), en danger dans la région, et le Myriophylle à feuilles verticillées (*Myriophyllum verticillatum*) qui se rencontrent toutes les deux aux abords des zones humides.

Au niveau entomologique, *Oxygastra curtisii*, la Cordulie à corps fin, très rare en Ile-de-France, *Apatura iris* le Grand Mars changeant rare en Ile-de-France et *Aiolopus thalassinus*, l'Oedipode émeraude sont des espèces régulièrement observées.

Pour les mammifères, sur un total de 18 espèces recensées, on compte 5 espèces de chiroptères rares voire très rares dans la région. Ces espèces utilisent le Carreau franc comme territoire de transit et de chasse où elles trouvent une abondance d'insectes dont elles se nourrissent. On peut citer le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), assez rare dans la région. Possédant des mœurs plutôt forestières, cette espèce gîte dans les boisements à proximité des zones humides. A cela s'ajoutent 3 espèces patrimoniales que sont la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), le Putois (*Mustela putorius*) et le Lérot (*Eliomys quercinus*). En ce qui concerne les Reptiles, une seule espèce est déterminante ZNIEFF. Il s'agit du Lézard vivipare, *Zootoca vivipara*, assez rare dans la région. Chez les Amphibiens, le Crapaud calamite (*Bufo calamita*) profite des substrats pionniers du périmètre, tandis que la Rainette verte (*Hyla arborea*) évolue dans les prairies humides.

Parmi les mesures de gestions conservatoires au Carreau Franc, un pâturage extensif entretient les abords du plan d'eau. Par ailleurs, les îlots qui servent de zone de nidification pour plusieurs espèces d'oiseaux, sont entretenus par l'association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau.

Les habitats qui ont déterminé le classement de cette ZNIEFF sont présentés ci-dessous.

Tableau 13: Liste des habitats déterminants de la ZNIEFF 110620030

(Source : INPN)

Code CORINE Biotope	Dénomination
38.2	Prairies de fauche de basse altitude
38.22	Prairies de fauche des plaines médio-européennes

Parmi les espèces inventoriées sur la zone, plusieurs sont déterminantes pour le classement en ZNIEFF :

Tableau 14: Liste des espèces déterminantes de la ZNIEFF 110620030

(Source : INPN)

Code espèce	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut biologique
<b>Amphibiens</b>			
267	<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	Reproduction indéterminée
281	<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	Reproduction indéterminée
<b>Autres insectes</b>			
65839	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	Reproduction indéterminée
<b>Coléoptères</b>			
9384	<i>Chlaenius spoliatus</i>		Reproduction indéterminée
<b>Lépidoptères</b>			
53786	<i>Apatura iris</i>	Grand mars changeant	Reproduction indéterminée
54075	<i>Glaucopsyche alexis</i>	Azuré des Cytises	Reproduction indéterminée
54475	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	Reproduction indéterminée
53700	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	Reproduction indéterminée
53817	<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	Reproduction indéterminée
<b>Oiseaux</b>			
4198	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	Reproduction certaine ou probable

Code espèce	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut biologique
4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	Reproduction certaine ou probable
1970	<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	Hivernage, séjour hors de période de reproduction
1956	<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	Hivernage, séjour hors de période de reproduction / Reproduction certaine ou probable
1991	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	Reproduction certaine ou probable
1998	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	Reproduction certaine ou probable
3120	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Œdicnème criard	Reproduction certaine ou probable
2477	<i>Ixobrychus minutus</i>	Butor blongios	Reproduction certaine ou probable
2481	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bihoreau	Reproduction certaine ou probable
3350	<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	Reproduction certaine ou probable
3343	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Reproduction certaine ou probable
<b>Orthoptères</b>			
66214	<i>Aiolopus thalassinus</i>	Oedipode émeraude	Reproduction indéterminée
65878	<i>Conocephalus dorsalis</i>	Conocéphale des roseaux	Reproduction indéterminée
65899	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtillière commune	Reproduction indéterminée
65882	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	Reproduction indéterminée
<b>Phanérogames</b>			
95889	<i>Eleocharis acicularis</i>	Scirpe épingle	Reproduction certaine ou probable
109151	<i>Myriophyllum verticillatum</i>	Myriophylle verticillé	Reproduction certaine ou probable
<b>Poissons</b>			
67606	<i>Esox lucius</i>	Brochet	Reproduction indéterminée
<b>Reptiles</b>			
79278	<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	Reproduction indéterminée



Photo 13 : Crapaud calamite (*Bufo calamita*)

(Source : PICAUD Florian)



Photo 14 : Grand mars changeant (*Apatura iris*)

(Source : PICAUD Florian)

#### ZNIEFF 260014922 – VALLE DE L'YONNE ETRE VILLENEUVE-LA-GUYARD ET SERBONNES

Ce site a une superficie de 1492,12 hectares.

La ZNIEFF correspond à une portion de la vallée alluviale de l'Yonne. Forêts alluviales, chênaies pédonculées, peupleraies et d'anciennes gravières (riches en plans d'eau et en zones de graviers dénudés) se partagent l'espace. Les prairies ont quasiment disparu sur le secteur.

Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats alluviaux et ses gravières, avec les espèces de faune et de flore inféodées à ces milieux.

Divers habitats ont été répertoriés avec :

- des ripisylves d'aulnes et de frênes plus ou moins marécageuses en bordure des rivières, d'intérêt européen,
- de la forêt galerie de Saules blancs (*Salix alba*), d'intérêt européen,
- des ourlets humides à hautes herbes, d'intérêt européen,
- de la chênaie-frênaie humide, d'intérêt régional,
- de l'aulnaie marécageuse sur sols riches, d'intérêt régional,
- de la végétation à Bidens au sein des berges exondées, d'intérêt régional,
- diverses roselières et cariçaies,
- des friches sur graviers.

Des plantes déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF ont été observées dans ces milieux, à l'image de :

- l'Oseille des marais (*Rumex palustris*), plantes des berges exondées, rarissime en Bourgogne,
- la Cuscute d'Europe (*Cuscuta europaea*), plante des mégaphorbiaies, rare en Bourgogne.

Les gravières accueillent quant à elles des amphibiens déterminants pour l'inventaire ZNIEFF avec la Rainette verte (*Hyla arborea*), espèce protégée réglementairement, en régression dans plusieurs régions de Bourgogne du fait de la conversion des prairies en culture et de la destruction des mares et autres zones humides.

En outre, des oiseaux déterminants pour l'inventaire ZNIEFF nichent sur le site, avec par exemple :

- la Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*) passereau d'intérêt européen,
- la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), oiseau d'eau d'intérêt européen, nicheur rare en Bourgogne et sensible au dérangement sur ses sites de reproduction (bancs de graviers),

Par ailleurs, de nombreux oiseaux d'eau s'arrêtent sur le site en période de halte migratoire et d'hivernage.

Ce patrimoine dépend :

- d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (lisières, cours d'eau, milieux humides, etc.),
- d'une gestion douce des plans d'eau, respectueuse des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation.

Il convient de ne pas étendre davantage les plantations de peupliers.

Les habitats qui ont déterminé le classement de cette ZNIEFF sont présentés ci-dessous.

**Tableau 15: Liste des habitats déterminants de la ZNIEFF 260014922**

(Source : INPN)

Code CORINE Biotope	Dénomination
44.13	Forêts galeries de Saules blancs
41.231	Frênaies-chênaies à Arum
37.7	Lisières humides à grandes herbes
44.91	Bois marécageux d'Aulnes
44.331	Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières médio-européennes à eaux lentes à cerisiers à grappes
22.33	Groupements à Bidens tripartitus
44.313	Forêts de Frênes et d'Aulnes à Cirse des maraîchers

Parmi les espèces inventoriées sur la zone, plusieurs sont déterminantes pour le classement en ZNIEFF :

**Tableau 16: Liste des espèces déterminantes de la ZNIEFF 260014922**

(Source : INPN)

Code espèce	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut biologique
<b>Amphibiens</b>			
281	<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	Reproduction indéterminée
<b>Oiseaux</b>			
3136	<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	Reproduction certaine ou probable
3807	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Reproduction certaine ou probable
3343	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Reproduction certaine ou probable
3187	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Reproduction certaine ou probable
<b>Phanérogames</b>			
93623	<i>Cuscuta europaea</i>	Grande cuscute	
119556	<i>Rumex palustris</i>	Patience des marais	
126124	<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	



**Photo 15 : Rainette verte (*Hyla arborea*)**

(Source : ADEV Environnement)



**Photo 16 : Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*)**

(Source : ADEV Environnement)

#### ZNIEFF 110620073 – BASSE VALLEE DE L'YONNE

Ce site a une superficie de 1658,38 hectares.

La basse vallée de l'Yonne forme une vaste plaine inondable intégrant le tronçon seine-et-marnais de l'Yonne, jusqu'à sa confluence avec la Seine au niveau de Montereau-Fault-Yonne.

L'intérêt de cet espace réside dans la vaste entité écologique qu'il forme: composé d'une succession de milieux naturels, reliés entre eux par un réseau de corridors écologiques, cette vallée de l'Yonne accueille une diversité floristique et faunistique remarquable.

Elle abrite notamment des zones humides, milieux d'une extrême diversité et productivité biologique, hébergeant de nombreuses espèces spécialisées et parfois exceptionnelles. Outre cette fonctionnalité, ces zones humides jouent un rôle fondamental pour le recueil et l'autoépuration des eaux, la réalimentation des cours d'eau et des nappes phréatiques, ou bien encore la prévention des inondations.

La ZNIEFF intègre de nombreux plans d'eau issus de l'exploitation de granulats, dont certains ont pu bénéficier d'un réaménagement écologique. Situés sur un axe migratoire, ils accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux en période de halte, favorisent leurs hibernation (anatidés), ou encore facilitent la reproduction de certaines espèces d'oiseaux. Ainsi, un site comme la réserve ornithologique du Carreau Franc accueille annuellement une importante colonie de Mouette rieuse avec quelques Mouettes mélanocéphales, plusieurs couples de Nettes rousses, de Fuligules morillons, ainsi que de nombreux canards hivernants.

Les habitats qui ont déterminé le classement de cette ZNIEFF sont présentés ci-dessous.

**Tableau 17: Liste des habitats déterminants de la ZNIEFF 110620073**

(Source : INPN)

Code CORINE Biotope	Dénomination
38.2	Prairies de fauche de basse altitude
37.2	Prairies humides eutrophes
22.33	Groupements à <i>Bidens tripartitus</i>
38.22	Prairies de fauche des plaines médio-européennes
34.324	Pelouses alluviales et humides du Mesobromion
53.11	Phragmitaies

Parmi les espèces inventoriées sur la zone, plusieurs sont déterminantes pour le classement en ZNIEFF :

**Tableau 18: Liste des espèces déterminantes de la ZNIEFF 110620073**

(Source : INPN)

Code espèce	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut biologique
<b>Odonates</b>			
65080	<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	Reproduction indéterminée
65361	<i>Leucorrhinia caudalis</i>	Leucorrhine à large queue	Reproduction indéterminée
<b>Oiseaux</b>			
3608	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Reproduction certaine ou probable
<b>Phanérogames</b>			
137160	<i>Lathyrus vernus</i>	Orobe printanier	Reproduction certaine ou probable



**Photo 17 : Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*)**

(Source : RIVIERE Thibault)

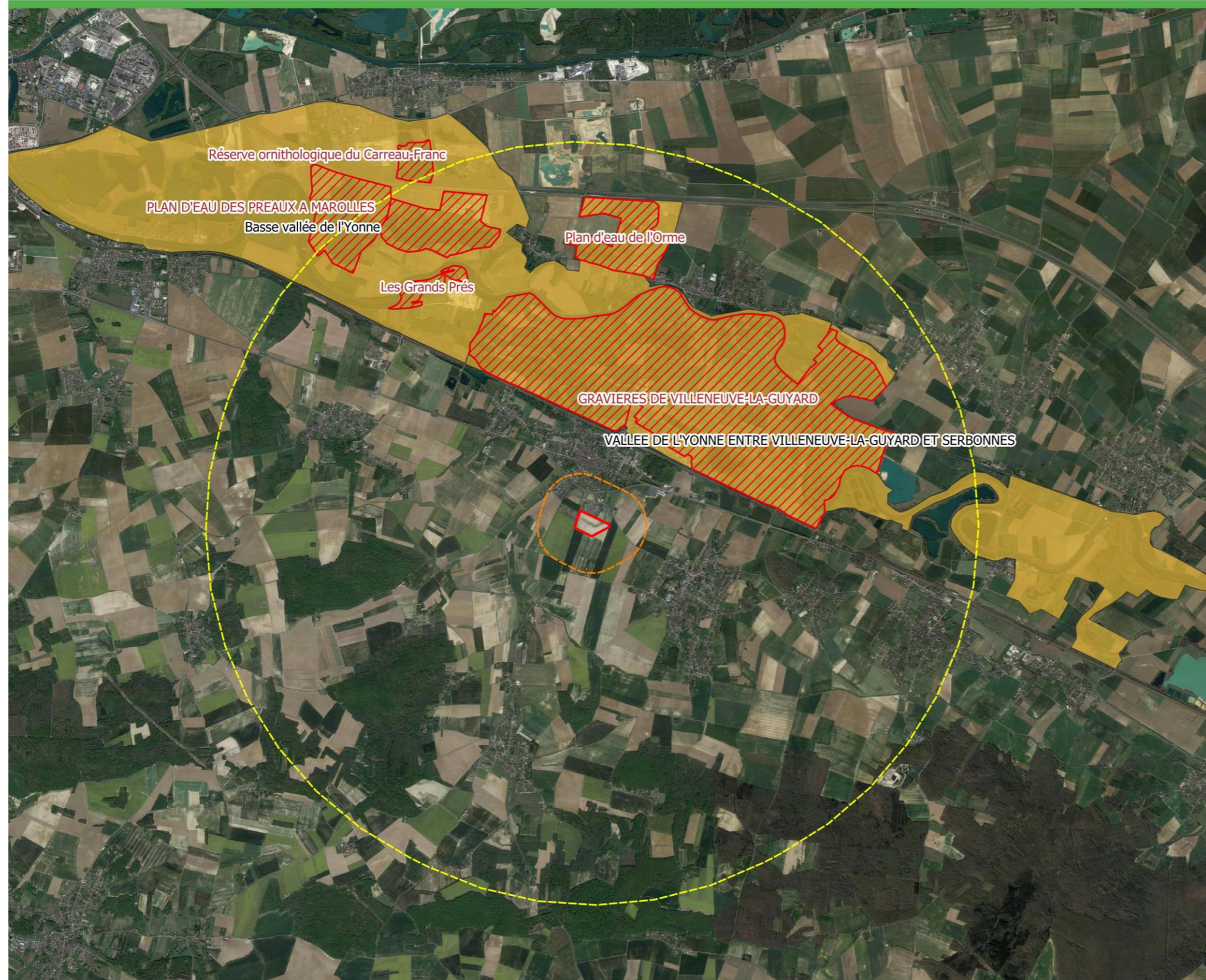


**Photo 18 : Pic noir (*Dryocopus martius*)**



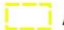
(Source : RIVIERE Thibault)

# Projet d'extension d'une ZAI sur la commune de Villeneuve-la-Guyard (89)

## ZNIEFF de type I et II



### Légendes

-  Zone d'étude
-  Aire d'étude rapprochée (500m)
-  Aire d'étude éloignée (5km)

### Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

-  de type I
-  de type II



Source : Google earth, Agence Franc  
Réalisation : ADEV Environnement  
Date : 16/8/2022

Carte 6 : Localisation des ZNIEFF à proximité de la zone d'étude

(Source : ADEV Environnement)

### 2.1.3. AUTRES ZONAGES ECOLOGIQUES

Aucun autre zonage écologique ne se situe à proximité de la zone d'étude.

**Bien que les zonages écologiques soient proches du site du projet, il n'existe pas de lien fonctionnel entre les habitats de la ZIP et ceux des sites Natura 2000 et ZNIEFF. L'enjeu concernant les zonages écologiques est considéré comme faible.**

### 2.2. SENSIBILITES ECOLOGIQUES DU SITE AU REGARD DES HABITATS PRESENTS

Suite à l'inventaire terrain réalisé le 02/08/2022, une cartographie simplifiée et provisoire de l'occupation du sol a été réalisée. La zone d'étude est située sur des parcelles de monocultures intensives, traversées par un chemin agricole aux bordures de végétation herbacée avec quelques dépôts de gravats de goudron à son extrémité nord du site.

**Au regard des observations réalisées sur le terrain et dans l'état actuel des connaissances, l'enjeu relatif aux habitats peut être considéré comme faible.**









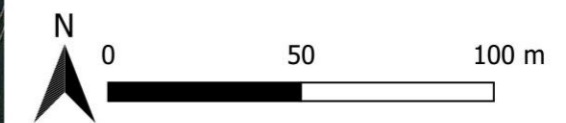
# Projet d'extension d'une ZA sur la commune de Villeneuve-la-Guyard (89)

## Occupation du sol



### Légendes

-  Zone d'étude
- Occupation du sol**
-  Monoculture intensive
-  Chemin agricole
-  Végétation anthropique
-  Dépôt de goudron
-  Fossé



Source : Google earth, Agence Franc  
Réalisation : ADEV Environnement  
Date : 16/8/2022

Carte 7 : Cartographie des habitats (provisoire)

(Source : ADEV Environnement)

## 2.3. SENSIBILITES ECOLOGIQUES DU SITE AU REGARD DE LA PRESENCE DE ZONES HUMIDES

### 2.3.1. METHODOLOGIE REGLEMENTAIRE APPLICABLE POUR LA DETERMINATION DES ZONES HUMIDES

L'identification et la délimitation de zones humides reposent soit sur la présence d'une flore indicatrice de zones humides **OU** d'un sol hydromorphe. Ainsi, les critères pédologique et floristique sont alternatifs. Cependant, lorsque les conditions le permettent, les deux critères sont précisés.

#### Identification des zones humides suivant le critère pédologique

Lorsque les milieux présents ne permettent pas de conclure sur la nature humide du secteur à partir de la seule lecture et analyse de la composition floristique (cas des cultures agricoles), une expertise des sols s'avère donc nécessaire conformément aux modalités énoncées dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié.

Pour ce faire, des sondages pédologiques seront effectués à l'aide d'une tarière manuelle. Il s'agit alors d'observer la présence d'un sol typique des milieux humides ou d'éventuelles taches de rouille synonymes d'oxydation du fer et donc de la présence d'eau au moins une partie de l'année.

#### Définition de l'hydromorphie

L'hydromorphie est la sensibilité ou tendance à l'engorgement en eau qui accroît les risques d'écoulements superficiels et d'asphyxie les sols (appauvrissement en oxygène) et par voie de conséquence qui empêche le développement des micro-organismes épurateurs aérobies.

Cette privation influe fortement sur deux grands facteurs de la pédogenèse :

- Le fer, oxydé en milieu aéré, réduit en milieu asphyxiant ;
- La matière organique, dont la vitesse de décomposition et d'humification sont d'autant plus réduits par l'asphyxie que celle-ci est plus prolongée ou même permanente.

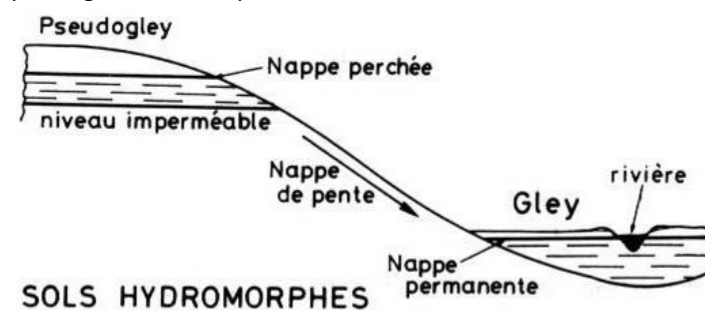


Figure 2 : Les sols hydromorphes

On distingue généralement deux grands types d'hydromorphisme :

- L'hydromorphie temporaire de surface, formant des pseudogley ;
- L'hydromorphie profonde permanente, formant des gley.

Selon l'Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, les sols de zones humides réglementaires correspondent :

- « à tous les histosols car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ;
- à tous les réductisols car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par traits réductiques (décolorations gris-bleuâtre) débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol ;
- Aux autres sols caractérisés par des traits rédoxiques (taches de rouille, nodules de concrétions ferromanganésiques) débutant à moins de 25 cm de profondeur et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- Aux autres sols caractérisés par des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur. »

La définition « zone humide » s'applique aux classes d'hydromorphie IVd, Va, Vb, Vc, Vd, VIc, VId et H de la classification ci-après (d'après GEPPA, 1981).

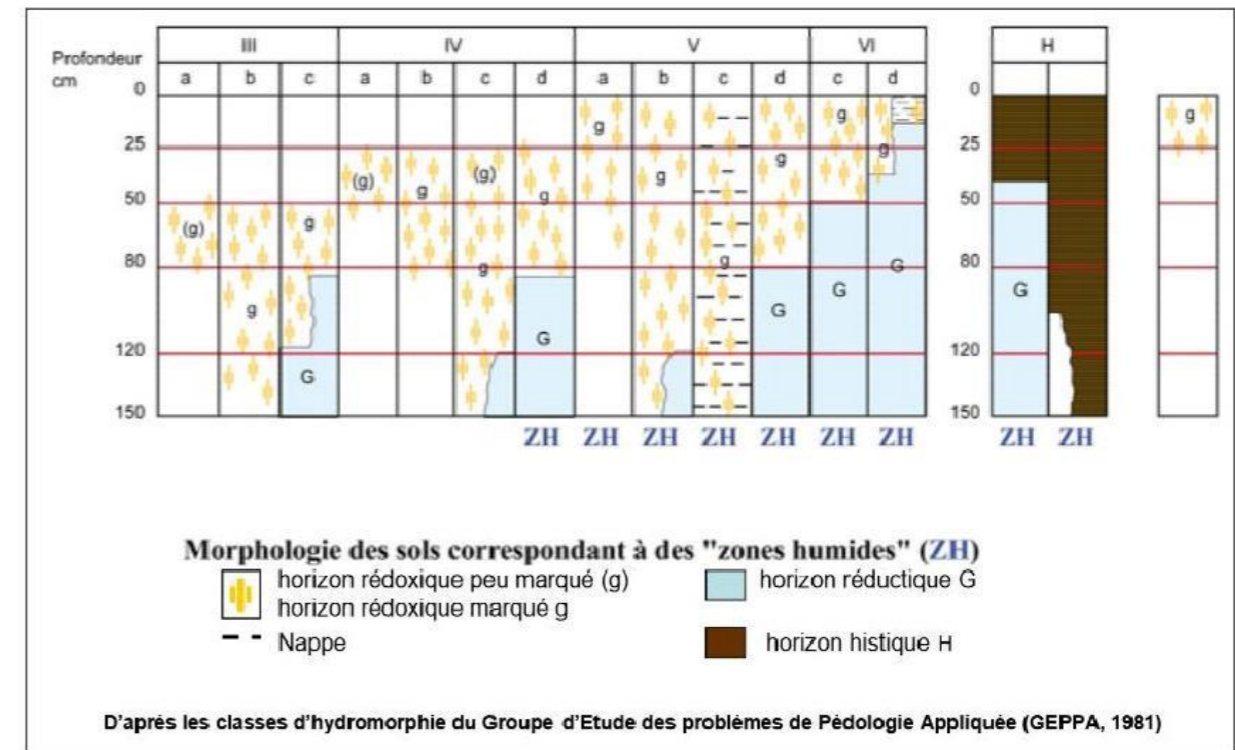


Figure 3 : Classement des sols en fonction des caractères hydromorphiques

### 2.3.2. PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES SUR LE SITE D'ETUDE

À l'échelle du SDAGE Loire Bretagne, l'Agence de l'eau Loire Bretagne a cartographié les zones humides selon la probabilité de leur présence sur le territoire (cartographie présente dans les pages suivantes). Elle s'est basée sur une réflexion sur des facteurs physiques susceptibles de favoriser la mise en place de tels milieux. Ces facteurs sont de quatre ordres : topographiques, géologiques, géomorphologiques, hydrologique. Cependant l'investigation de terrain est obligatoire pour confirmer la présence ou non de zones humides sur le site d'étude.

### 2.3.3. RESULTATS DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Au regard de la présence de zones humides potentielles sur le site d'étude selon le SDAGE Seine-Normandie, une vigilance doit être accordée pour les zones humides.

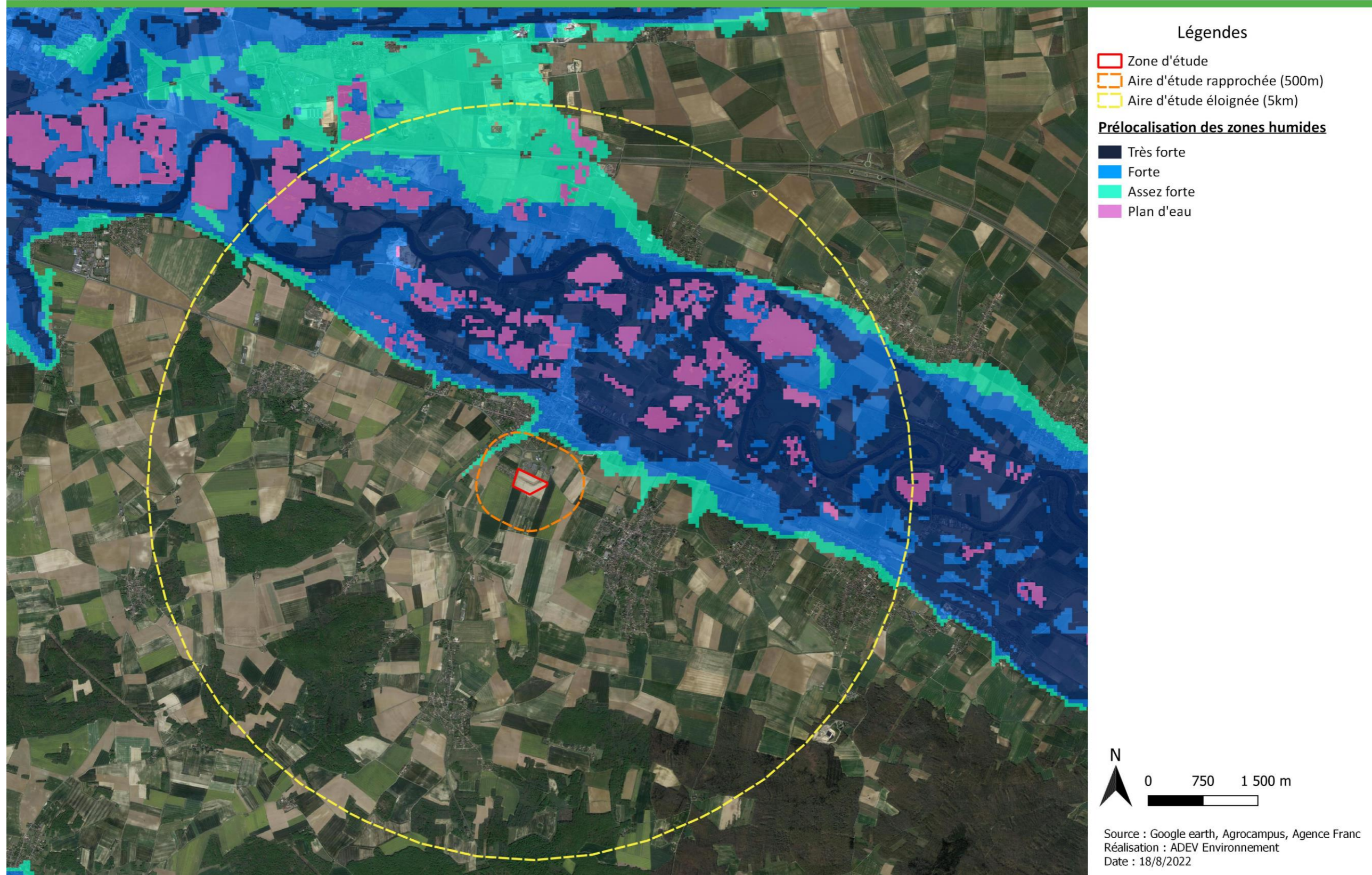
4 sondages pédologiques ont été réalisés. Aucune trace d'hydromorphie n'a été observée au niveau de ces sondages.

Compte tenu qu'il s'agit d'un champ cultivé, seul le critère sol a été utilisé dans le cadre de cette expertise zone humide.

**Au regard de l'absence de zones humides sur le site du projet, les enjeux relatifs aux zones humides peuvent être considérés comme nuls.**

# Projet d'extension d'une ZA sur la commune de Villeneuve-la-Guyard (89)

## Milieux potentiellement humides de France (Agrocampus)



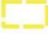



Carte 8 : Localisation des milieux potentiellement humides à proximité de la zone d'étude  
(Source : ADEV Environnement)

# Projet d'extension d'une ZA sur la commune de Villeneuve-la-Guyard (89)

## Zones humides avérées (RPDZH)



- Légendes
-  Zone d'étude
  -  Aire d'étude rapprochée (500m)
  -  Aire d'étude éloignée (5km)
  -  Zones humides avérées



Source : Google earth, RPDZH, Agence Franc  
Réalisation : ADEV Environnement  
Date : 18/8/2022

Carte 9 : Localisation des zones humides  
(Source : ADEV Environnement)




# Projet d'extension d'une ZA sur la commune de Villeneuve-la-Guyard (89)


## Localisation des sondages pédologiques



### Légendes

 Zone d'étude

### Sondages pédologiques

-  Sondage négatif et absence d'un recouvrement d'espèces indicatrices de zones humides supérieur à 50%



0 50 100 m

Source : Google earth, Agence Franc  
Réalisation : ADEV Environnement  
Date : 18/8/2022

Carte 10 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la zone d'étude  
(Source : ADEV Environnement)

## 2.4. SENSIBILITES ECOLOGIQUES DU SITE AU REGARD DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

La sortie réalisée le 02/08/2022 ne permet pas d'atteindre l'exhaustivité. Les espèces listées ci-dessous et les enjeux spécifiques sont donnés à titre indicatif.

### 2.4.1. LA FLORE

Lors de cette sortie, 13 espèces floristiques ont été inventoriées sur la zone d'étude.

Tableau 19 : Liste des espèces floristiques inventoriées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge*		Protection <sup>3</sup>	Directive habitat <sup>4</sup>	ZNIEFF **	Flore ZH	EEE ***	Enjeu
		France <sup>1</sup>	Pays de la Loire <sup>2</sup>						
Armoise commune	Artemisia vulgaris	LC	LC	-	-	-	-	-	Faible
Berce commune	Heracleum sphondylium	LC	LC	-	-	-	-	-	Faible
Carotte sauvage	Daucus carota	LC	LC	-	-	-	-	-	Faible
Cirse des champs	Cirsium arvense	LC	LC	-	-	-	-	-	Faible
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata	LC	LC	-	-	-	-	-	Faible
Épilobe à feuilles étroites	Epilobium angustifolium	LC	LC	-	-	-	-	-	Faible
Fromental élevé	Arrhenatherum elatius	LC	LC	-	-	-	-	-	Faible
Gesse à larges feuilles	Lathyrus latifolius	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Ivraie vivace	Lolium perenne	LC	LC	-	-	-	-	-	Faible
Liseron des champs	Convolvulus arvensis	LC	LC	-	-	-	-	-	Faible
Noyer	Juglans	-	-	-	-	-	-	-	Faible
Panais cultivé	Pastinaca sativa	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Ronce commune	Rubus fruticosus	LC	-	-	-	-	-	-	Faible

\* Liste rouge régionale et nationale : Espèce en Danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non évalué (NE).

<sup>1</sup> Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine (2018),

<sup>2</sup> Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire (2015)

<sup>3</sup> Arrêté du 3 mai 2013 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain et les modalités de leur protection,

<sup>4</sup> espèces inscrites à la Directive « Habitat-Faune-Flore »,

\*\* espèces pouvant justifier, par leur présence, la création de zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I ou II

\*\*\* EEE : Espèce exotique envahissante

Aucune espèce n'est d'intérêt communautaire, ni n'est protégée au niveau national et/ou régional.

Aucune espèce ne présente de statut défavorable sur liste rouge nationale ou régionale.

**A la date de la visite d'expertise, l'enjeu relatif à la flore peut être considéré comme faible.**

### 2.4.2. LES OISEAUX

Lors de cette sortie, 5 espèces d'oiseaux ont été inventoriées sur la zone d'étude.

Tableau 20: Liste des espèces d'oiseaux inventoriées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge*		Protection <sup>3</sup>	Directive « Oiseaux » <sup>4</sup>	Enjeu
		France <sup>1</sup>	Bourgogne			
Alouette des champs	Alauda arvensis	NT	NT	-	-	Modéré
Bruant proyer	Emberiza calandra	LC	LC	Article 3	-	Faible
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	NT	VU	Article 3	-	Modéré
Moineau domestique	Passer domesticus	LC	LC	Article 3	-	Faible
Pie bavarde	Pica pica	LC	LC	-	-	Faible

\* Liste rouge régionale et nationale : Espèce en Danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non évalué (NE).

<sup>1</sup> Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016),

<sup>2</sup> liste rouge régionale des oiseaux de Bourgogne (2015)

<sup>3</sup> Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,

<sup>4</sup> espèces inscrites à la Directive « Oiseaux »,

Aucune espèce n'est d'intérêt communautaire (inscrite à la directive oiseaux). En revanche, 3 espèces sont protégées en France : le Bruant proyer, l'Hirondelle rustique et le Moineau domestique.

2 espèces bénéficient de statut de conservation défavorable au niveau national et régional. Il s'agit de l'Alouette des champs, quasi-menacée en France et en région, ainsi que l'Hirondelle rustique, quasi-menacée en France et vulnérable dans la région.

L'Alouette des champs a besoin de sol nu pour installer son nid. Les habitats de cultures sont donc favorables à la nidification de cette espèce, à condition de ne pas être gérés de manière intensive ce qui peut, au contraire, avoir un impact négatif sur cet oiseau. L'inventaire ayant été effectué après la période de nidification, son statut de nicheuse sur le site ne peut pas être défini. Par conséquent, l'enjeu pour cette espèce est évalué à faible.

L'Hirondelle rustique, quant à elle, utilise les terres agricoles uniquement pour se nourrir et préfère les zones de bâtis pour sa reproduction. Cette espèce niche probablement dans les habitations proches du site d'étude. De même que pour l'Alouette des champs, son enjeu sur site reste donc en faible.

**Concernant les oiseaux, à la date de l'inventaire (en fin de période nidification), l'enjeu est considéré comme faible..**

### 2.4.3. LES MAMMIFERES

Tableau 21: Liste des espèces de mammifères inventoriées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge*		Protection <sup>3</sup>	Directive « Habitat-Faune-Flore » <sup>4</sup>	Enjeu
		France <sup>1</sup>	Bourgogne <sup>2</sup>			
<b>Crocidure musette</b>	<i>Crocidura russula</i>	LC	LC	-	-	Faible
<b>Lièvre d'Europe</b>	<i>Lepus europaeus</i>	LC	LC	-	-	Faible

\* Liste rouge régionale et nationale : Espèce en Danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non évalué (NE).

<sup>1</sup> Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017),

<sup>2</sup> Liste rouge régionale des mammifères de Bourgogne (2015)

<sup>3</sup> Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,

<sup>4</sup> espèces inscrites à la Directive « Habitat-Faune-Flore »

Les espèces de mammifères terrestres ne sont pas protégées, et ne possèdent pas de statuts de conservation défavorable au niveau national et/ou régional.

Aucune expertise des Chiroptères n'a été réalisée. Aucun arbre remarquable favorable à l'accueil de colonie n'est présent sur le site.

**L'enjeu pour ce groupe peut être considéré comme faible.**

### 2.4.4. LES REPTILES & LES AMPHIBIENS

Une espèce de reptile a été inventoriée sur la zone d'étude : le Lézard des murailles.

Tableau 22: Liste des espèces de reptiles et amphibiens recensées sur le site sur le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge*		Protection <sup>3</sup>	Directive « Habitat-Faune-Flore » <sup>4</sup>	Enjeu
		France <sup>1</sup>	Bourgogne <sup>2</sup>			
<b>Lézard des murailles</b>	<i>Podarcis muralis</i>	LC	LC	Article 2	-	Faible

\* Liste rouge régionale et nationale : Espèce en Danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non évalué (NE).

<sup>1</sup> Liste rouge des amphibiens et des reptiles de France métropolitaine (2015),

<sup>2</sup> Liste rouge régionale des mammifères de Bourgogne (2015)

<sup>3</sup> Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,

<sup>4</sup> espèces inscrites à la Directive « Habitat-Faune-Flore »

Concernant les amphibiens, aucune espèce n'a été identifiée sur la zone d'étude. Cette dernière n'offre pas d'habitat en adéquation avec la biologie des amphibiens.

**L'enjeu pour les reptiles et les amphibiens peut être considéré comme faible.**

### 2.4.5. LES INSECTES

10 espèces d'insectes ont été inventoriés sur la zone d'étude, dont 6 papillons, 2 odonates, 1 orthoptère et 1 araignée.

Tableau 23: Liste des insectes recensés sur le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge*		Protection <sup>3</sup>	Directive « Habitat-Faune-Flore » <sup>4</sup>	Enjeu
		France <sup>1</sup>	Bourgogne <sup>2</sup>			
<b>Lépidoptères</b>						
<b>Amaryllis</b>	<i>Pyronia tithonus</i>	LC	LC	-	-	Faible
<b>Cuivré commun</b>	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC	LC	-	-	Faible
<b>Fadet commun</b>	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	LC	-	-	Faible
<b>Piéride de la rave</b>	<i>Pieris rapae</i>	LC	LC	-	-	Faible
<b>Piéride du chou</b>	<i>Pieris brassicae</i>	LC	LC	-	-	Faible
<b>Piéride du navet</b>	<i>Pieris napi</i>	LC	LC	-	-	Faible
<b>Odonates</b>						
<b>Orthétrum réticulé</b>	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LC	LC	-	-	Faible
<b>Sympétrum de Fonscolombe</b>	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	LC	LC	-	-	Faible
<b>Orthoptères</b>						
<b>Oedipode turquoise</b>	<i>Oedipoda caerulescens</i>	LC	-	-	-	Faible
<b>Arachnides</b>						
<b>Agriope frelon</b>	<i>Argiope bruennichi</i>	-	-	-	-	Faible

\* Liste rouge régionale et nationale : Espèce en Danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non évalué (NE).

<sup>1</sup> Liste rouge des papillons de jour de France métropolitaine (2012),

<sup>2</sup> Liste rouge des Odonates de France métropolitaine (2016),

<sup>3</sup> Liste rouge régionale des Rhopalocères et Zygènes de Bourgogne (2015)

<sup>4</sup> Liste rouge régionale des Odonates de Bourgogne (2015)

<sup>5</sup> Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,

<sup>6</sup> espèces inscrites à la Directive « Habitat-Faune-Flore »

Aucune des espèces identifiées n'est d'intérêt communautaire ni protégée. Aucune n'a de statut de conservation défavorable. Le Sympétrum de Fonscolombe est considéré comme rare dans le département mais est classé en préoccupation mineure sur liste rouge régionale.

Aucun arbre remarquable potentiellement favorable à l'accueil de Coléoptères saproxylophages n'a été localisé sur le site d'étude.

**L'enjeu pour les insectes peut être considéré comme faible.**

### 3. SYNTHÈSE

Le tableau suivant récapitule les différentes sensibilités évaluées dans le document :

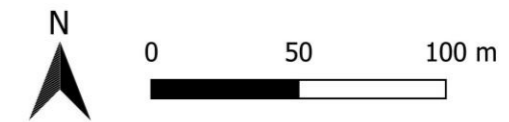
Compartiment biologique	Synthèse de l'évaluation	Niveau d'enjeu
Zonages écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un site Natura 2000</li> <li>6 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2</li> <li>Aucun autre zonage écologique dans un rayon de (5 km) du site ou au sein même de l'emprise</li> </ul>	Modéré
Flore et Habitats	<ul style="list-style-type: none"> <li>Flore commune</li> <li>Prédominance de l'habitat de culture</li> </ul>	Faible
Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune zone humide n'a été recensée sur la zone d'étude</li> </ul>	Nul
Faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune espèce à enjeu de conservation recensée</li> </ul>	Faible

Les résultats de ce cadrage sont basés sur des observations faites lors de la visite du 02/08/2022 en période de forte chaleur.





- Légendes**
- Zone d'étude
- Enjeux liés à la faune**
- Très fort
  - Fort
  - Assez fort
  - Modéré
  - Faible
  - Nul



Source : Google earth, Agence Franc  
Réalisation : ADEV Environnement  
Date : 24/8/2022

Carte 4 : Synthèse cartographique des enjeux globaux provisoires  
(Source : ADEV Environnement)